

ANNEXE IIZONES I ET IICANADA

Zone I: La région comprise entre Windsor et la ville de Québec, s'étendant entre la frontière canado-américaine et les lignes qui suivent: commençant à l'ouest à l'intersection de la frontière et de 44° 10' de latitude nord, puis longeant une ligne droite au nord-est jusqu'au point d'intersection de 77° de longitude ouest et de 46° de latitude nord; puis suivant le 46° de latitude nord jusqu'au 75° de longitude ouest; longeant ensuite une ligne droite au nord-est jusqu'au point d'intersection de 72° de longitude ouest et de 47° de latitude nord; suivant le 47° de latitude nord jusqu'au point d'intersection de cette latitude et de 71° de longitude ouest; puis longeant le 71° de longitude ouest vers le sud jusqu'à la frontière commune.

Zone II: Tout le Canada, à l'exclusion de la zone I, situé en deçà de 400 km de la frontière canado-américaine.

ÉTATS-UNIS

Zone I: La partie du territoire des Etats-Unis délimitée par les lignes ci-après tracées sur la carte des Etats-Unis de projection (conique) équivalente d'Albers (parallèles d'échelle normalisée 29° 30' et 45° 30'; système nord-américain): depuis le point le plus à l'est de la frontière qui sépare les Etats de la Caroline du Nord de la Virginie; de là en ligne droite jusqu'à une point de la frontière qui sépare la Virginie de la Virginie-Occidentale, situé au 37° 49' de latitude nord et 80° 12' 30" de longitude ouest; de là vers l'ouest le long des frontières sud des Etats de la Virginie-Occidentale, de l'Ohio, de l'Indiana et de l'Illinois jusqu'au croisement des Etats de l'Illinois, du Kentucky et du Missouri; de là vers le nord, suivant la frontière ouest de l'Etat de l'Illinois jusqu'au croisement des frontières des Etats de l'Illinois, de l'Iowa et du Wisconsin; de là vers l'est suivant la frontière nord de l'Etat de l'Illinois jusqu'au 90^e méridien; de là vers le nord suivant ce méridien jusqu'au 43° 30' parallèle; de là vers l'est suivant ce parallèle jusqu'à la frontière canado-américaine; de là vers le sud et suivant cette frontière jusqu'à ce qu'elle croise de nouveau le 43° 30' parallèle; de là vers l'est suivant ce parallèle jusqu'au 71^e méridien; de là en ligne droite jusqu'au croisement du 69^e méridien et du 45^e parallèle; de là vers l'est suivant le 45^e parallèle jusqu'à l'océan Atlantique. Lorsqu'une des lignes ci-dessus traverse une ville, on considère que cette ville fait partie de la zone I.

Zone II: Tous les Etats-Unis, à l'exclusion de la zone I, situé en deçà de 400 km de la frontière canado-américaine.